



EXTRAIT

*Du registre des délibérations du
Conseil général du département
des Côtes du Nord en permanence.*

Du 2 mai 1793 , l'an second de la république.

*SEANCE publique , tenue par les citoyens J. P. LE
MERCIER, président ; le Coq, Coupart, Audouard,
Bellanger , l'aîné ; Ozou ; le Roux ; Guyommard ;
le Dissez ; Raffray ; Prigent ; Hello ; Goueffic ;
le Mée ; Poulain ; le Saulnier-Hautière ; Rupérou ;
Digaultray , père ; Jacob.*

*Présent le citoyen LE SAULNIER , procureur-général-
syndic.*

VU la proclamation des députés commissaires de
la Convention nationale pour les départements des
Côtes du Nord et de Lille et Vilaine , arrivée par le
courier de ce jour ;

LE CONSEIL GÉNÉRAL du département des Côtes
du Nord en permanence , après avoir entendu le Pro-
cureur-général-syndic ,

ARRÊTE que les noms des particuliers condamnés par

le jugement du 30 avril du tribunal criminel du département , seront inscrits à la suite du présent , afin que les habitants des campagnes connoissent ceux que le glaive de la loi a frappés , et que cette proclamation sera transcrite sur ses registres , imprimée à la suite de son adresse du 30 avril à ses frères les habitants des campagnes , envoyée aux districts pour y être aussi transcrite , et , à la diligence des procureurs-syndics , envoyée aux municipalités , qui , après en avoir fait mention sur leurs registres , les feront lire , publier au prône ou à l'issue des grand'messes , et afficher aux lieux ordinaires ; et du devoir respectif qui en aura été fait , certificat sera envoyé dans quinzaine des municipalités aux districts , et des districts au département.

FAIT en département , à Saint-Brieuc , le 2 mai 1793 , l'an second de la république Française.

Pour copie conforme à l'original déposé aux archives du département des Côtes du Nord.

R. HUETTE , secrétaire-général.

NOMS des particuliers condamnés par le tribunal criminel du département des Côtes du Nord , le 30 Avril 1793 , l'an 2^{ème} de la République Française.

Condamnés à mort.

Boishardy , de Bréhan-Moncontour.
Guillaume le Borgne , domestique du précédent.

7

François Richard , *secrétaire de la municipalité de Bréhan Moncontour.*
 J. Ruellan, *Officier municipal de S. Aaron.*
 François le Dolledec , *de Maroué.*
 Ollivier le Dolledec , *d'idem.*
 Pierre Morin, *ex-frère capucin, de Quessoy.*
 Julien Jaumet , *clerc tonsuré, d'idem.*
 Jean Chapelain , *Notable de la paroisse de Meslin.*
 Jean Rouault, *fils Julien, de pommeret.*

—————

Condamnés à demeurer en arrestation jusqu'à ce que la Convention nationale n'ait prononcé.

Ollivier Meheut, *de Maroué.*
 Mathurin Bourgault fils, *d'idem.*
 Julien Baudet, *de Quessoy.*
 Mathurin Duval, *d'idem.*
 Jean Haloury, *domestique, de Meslin.*
 J. F. le Gall, *de Plaintel.*
 Julien Renault, *de Pommeret.*
 Mathurin Mié, *d'idem.*
 François Tirel, *de Bréhan-Moncontour.*
 Noël Boulay, *d'idem.*
 Julien Carlan, *d'idem.*
 Louis Carlan, *d'idem.*
 Pierre Balavoine, *d'idem.*
 Louis Renaut, *de St. Aaron.*
 Joseph le Doleddec, *de Quessoy.*
 Jean Pincemin, *de Meslin.*
 Jacques Avril, *d'idem.*
 Jean Morin, *de St. Aaron.*